

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 09 JANVIER 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le **MARDI 09 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL – Thérèse LETOURNEAU-DORGÈRE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIÈRE – Stéphanie HERVAGAUT – Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absent excusé : néant

Secrétaire : Meggie GENDROT

Date de convocation : Jeudi 04 janvier 2018

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b>	<b>PRESENTATION ANALYSES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DU POLE ENFANCE ET AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE</b>
<b>Délib 2018-01- 01</b>	
<b>Délib 2018-01-02</b>	

**CHOIX ENTREPRISES** :

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017 d'approbation du dossier des travaux du POLE ENFANCE et de la décision de lancement de la consultation auprès des entreprises selon la procédure adaptée.

Une publicité a été faite auprès d'un Journal d'Annonces Légales 53 et 35 et sur le site de « Achats publics 53 ».

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet d'Architectes JAOUEN & RAIMBAULT de Port-Brillet est présenté au Conseil Municipal comprenant les offres de la solution de base et des deux variantes.

Aussi, après en avoir délibéré par un vote à mains levées 18 OUI, les entreprises portées dans le tableau joint ont été retenues ainsi que les variantes.

CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX POLE ENFANCE						
Décision du 09 Janvier 2018						
Lot	Libellé	Entreprises retenues	Montant du marché HT			MARCHES TTC
			Offre de base HT	Variante	TOTAL HT	
1	Démolitions	Entreprise DEMCOH rue Pierre Lemonnier 53960 BONCHAMP LES LAVAL	29 777,25	-	29 777,25	35 732,70
2	Terrassements - VRD	Etablissements SECHE SARL Route de Port- Brillet 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET	63 946,25		63 946,25	76 735,50
3	Maçonnerie	Entreprise PREVOSTO SAS 20 Bd Volney 53007 LAVAL CEDEX	155 413,84		155 413,84	186 496,61
4	Ravalements	B.T.E.M. Parc d'Activités de l'Océane La Gratuisière 53950 LOUVERNÉ	11 417,50	nettoyage façade ex mairie	12 853,00	15 423,60
				1 435,50		
5	Charpente bois - Bardage	LUTELLIER CHARPENTE SARL Rue Denis Papin 53230 COSSÉ LE VIVIEN	35 205,80		35 205,80	42 246,96
6	Couverture - Zinguerie	TRAVERS LUTELLIER COUVERTURE SARL Rue Denis Papin 53230 COSSE LE VIVIEN	10 540,65		10 540,65	12 648,78
7	Etanchéité	DUVAL ETANCHEITE SARL ZA le Haut Montigné 35370 TORCÉ	34 000,00		34 000,00	40 800,00
8	Menuiseries extérieures - Occultations	FOUGERES Jacques SARL 70 rue Saint-Gilles 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET	92 076,70		92 076,70	110 492,04
9	Métallerie - Serrurerie	BARON SAS 3 rue des Rouliers 53810 CHANGÉ	14 672,80		14 672,80	17 607,36
10	Menuiseries intérieures	MENUISERIE PELÉ SAS ZA de la Querminais MONTENAY 53500 ERNÉE	39 000,00		39 000,00	46 800,00
11	Isolations - Cloisons - Plafonds	ERCP 14 Le Rocher Bidaine 35210 CHATILLON EN VENDELAIS	78 956,88	fourn et pose baffles hall	82 000,00	98 400,00
				3 043,12		
12	Plomberie - Chauffage - Ventilation	BAHIER PECEM 26 rue de St Denis Gastines BP 48 - 53500 ERNÉE	89 998,00		89 998,00	107 997,60
13	Electricité courants forts, courants faibles	BAHIER PECEM 26 rue de St Denis Gastines BP 48 53500 ERNÉE	51 153,00		51 153,00	61 383,60
14	Carrelage - Faïence	JANVIER SARL ZC Le Parc 4 rue du Pigeon Blanc 35133 LECOUSSE	14 000,00		14 000,00	16 800,00
15	Peinture - Sols souples	DURAND SAS - ZAC de l'Huilerie 53100 MAYENNE	52 000,00		52 000,00	62 400,00
			<b>772 158,67</b>	<b>4 478,62</b>	<b>776 637,29</b>	<b>931 964,75</b>

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux correspondants et à engager les travaux.

### **CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la transmission par le Cabinet JAOUEN RAIMBAUT, architecte du projet POLE ENFANCE, d'une proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre qui a pour objet de modifier les éléments suivants :

- Le forfait de rémunération devient définitif suite à l'approbation du coût prévisionnel des travaux à la phase Avant Projet Définitif, d'un montant de 780 359.13 € HT
- La validation de deux variantes pour un montant cumulé de 4 478.62 € HT

Soit un montant de travaux à **784 837.75 € HT et portant les honoraires de 54 020 € HT à 58 077.99 € HT**

	Base travaux	HT	TVA	TTC
Marché initial	730 000.00	54 020 .00	10 804.00	64 824.00
Avenant 1 sur APD	50 359.13	3 726.57	745.32	4 471.89
Avenant 1 sur variantes	4 478.62	331.42	66.28	397.70
<b>TOTAL</b>	<b>784 837.75</b>	<b>58 077.99</b>	<b>11 615.60</b>	<b>69 693.59</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants d'honoraires ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib 2018-01-03</b>	<b>CHOIX COMPAGNIE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b> <b>DU POLE ENFANCE</b>
--	---

Après consultation de 4 compagnies, trois offres d'assurance dommages ouvrage ont été remises pour les travaux de construction d'un POLE ENFANCE sur la commune.

Aussi, après analyse des propositions d'assurance faites et présentation au Conseil Municipal,

A l'unanimité, il est décidé de retenir la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP) 11 Allée du Bâtiment à Rennes,

pour les garanties et cotisations suivantes :

Cotisations calculées sur un coût prévisionnel total de 1 032 600 € (Taxes et honoraires compris)

Domage-ouvrage obligatoire et les garanties complémentaires ..... 7 871.99 € TTC  
y compris les dommages aux existants

Domage tous risques chantier et dommages aux existants ..... 2 593.39 € TTC

Divers ..... 5.90 € TTC

**TOTAL..... 10 471.28 € TTC**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'assurance avec la compagnie SMABTP.

<b>QUESTION 3</b>	<b>ADHESION 2018 AU RESEAU DES COLLECTIVITES</b> - <b>ASSOCIATION SYNERGIES</b>
-------------------	--

Par un vote 15 oui pour une cotisation à 300 € et 3 abstentions (souhait d'une cotisation à 500 €) le renouvellement de l'adhésion au réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable pour 2018 est confirmé.

Le programme prévisionnel des activités est remis aux conseillers.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2018-01-04</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018</b>
--	--

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT, Le Conseil Municipal à l'unanimité  
**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

**Opération 182 – POLE ENFANCE**

Article 2313 – Construction .....150 000 €

**Ouverture de l'opération 188 – MATERIEL – EQUIPEMENT 2018**

Article 2188 – Autres immos corporelles ..... 3 000 €

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2018-01-05</b> <b>Délib 2018-01-06</b> <b>Délib 2018-01-07</b> <b>Délib 2018-01-08</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE</b>
---	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, responsable de la commission Enfance Jeunesse présente les questions ci-dessous travaillées en commission :

1 – Aide à l'acquisition d'équipements informatiques Ecole Saint-Joseph

Le projet d'acquisition d'équipement numérique par l'Ecole Saint-Joseph consiste à :

-Equiper de deux Vidéo Projecteurs Interactifs et tableau de projection auprès des classes de

GS/CP et CM pour un montant TTC de ..... 4 299.60 €  
et pour permettre la réalisation de ce projet, l'Ecole Saint-Joseph sollicite une aide financière exceptionnelle.

Il est précisé que la commune a équipé et financé en 2017 l'école publique en équipement informatique, et sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal par un vote à mains levées par 18 OUI

Le financement en 2018 d'un des deux projets à hauteur de 900 €

Une nouvelle demande d'aide pourra être sollicitée si l'Ecole St Joseph reporte l'équipement de la seconde classe en 2019.

Les crédits seront inscrits sur les budgets 2018 pour versement auprès de l'Ecole Saint-Joseph.

2 – Subvention classe découverte environnement élèves de l'école St Joseph

Après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE

- de participer à hauteur de 1/3 (sur 246 €) du coût du séjour prévu en mars 2018 au Château de la Turmelière à Liré (49) sur le thème «Découvrons, Protégeons, Aménageons l'environnement » pour les élèves de GS – CP – CE1 et CE2 de l'Ecole Privée soit une aide de **82 €** par élève finançable participant au séjour.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits de participation à ces sorties au Budget Primitif 2018.

3 – Crédits Scolaires 2018 de l'Ecole Publique

Le Conseil Municipal unanime décide d'appliquer une augmentation de 1% aux crédits scolaires de l'école publique en 2018, à savoir

ANNEE CIVILE 2018	ECOLE PUBLIQUE "les mille mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES	44,25	101	4 469,25
CREDITS LIVRES	6,94	101	700,94
FONCTIONNEMENT COURANT et SORTIES <i>Coopérative Scolaire</i>	15,30	101	1 545,30
ACTIVITES "PASS SPORT ECOLES"	1,00	101	101,00
CLASSE MONTAGNE EN JANVIER 2018	175,00	x élèves sur liste	
<b>SUR ANNEE SCOLAIRE 2017 -2018</b>	Nombre de séances	Coût à l'unité	
PISCINE ERNEE (8 et 9 séances x 2 créneaux)	17	70	1 190,00
PISCINE : cars	Paiements directs auprès du transporteur		
	<b>TOTAUX CREDITS ATTRIBUES</b>		<b>8 006,49</b>

#### 4 – le Centre aéré de Juillet

Organisé sur 4 semaines en juillet/août par Familles Rurales de Chailland, il est constaté une baisse de fréquentation des enfants du Bourgneuf-la-Forêt. La base forfaitaire de 1 100 € finance 220 journées/enfant alors qu'il y a eu que 171 journées /enfant. La commission mènera une réflexion sur ce sujet et prendra contact avec les structures d'accueil des communes voisines.

#### 5 – Organisation du Temps Scolaire (OTS)

L'assemblée est informée du courrier cosigné par Le Recteur d'Académie, La Région (Président commission des transports), et l'AMF sollicitant la position de la commune quant à l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2018 et ce pour principalement un travail sur la planification des transports scolaires.

Les familles des deux écoles ont été consultées pour donner leur avis ainsi que les enseignants et les animateurs TAP.

Le résultat de l'enquête fait ressortir une majorité de familles favorables à la semaine de 4 jours.

Les enseignants de l'école publique ont exprimé le souhait de rester à la semaine de 4,5 jours lors du conseil d'école du 16 novembre 2017.

Après débat, la commission Enfance Jeunesse est favorable majoritairement à la semaine de 9 ½ journées avec le mercredi matin. Monsieur le Maire avant de procéder au vote précise qu'il est souhaitable d'arriver à une uniformité du temps scolaire pour les deux écoles et que le Conseil Municipal doit se prononcer en tant qu'élu et retenir l'organisation qui convient le mieux à l'enfant, pour son bien-être et permettre un meilleur apprentissage des fondamentaux sur les 5 matinées de la semaine.

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal à la majorité des voix par

**13 OUI - 1 ABSTENTION - 4 favorables** à la semaine de 4 jours.

**CONFIRME** le maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½ comprenant le mercredi matin sans les Temps d'Activités Périscolaires.

La commission Enfance Jeunesse devra étudier l'organisation et le contenu des temps post scolaires.

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2018-01-09</b>	<b>COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SPORTS ET RANDONNEES</b> <b>PEDESTRES</b>
--	---

Michel BOUILLON responsable des commissions « Sports » et « randonnées pédestres » présente les dossiers ci-dessus travaillés en commission

#### 1 – Projet d'acquisition de terrain pour sécuriser le sentier pédestre « l'Aumarin » et Brevet 1<sup>ER</sup> mai

Afin de sécuriser le circuit de randonnée du « Petit Aumarin » entre les lieux dits « La Haute Equerre » et « La Maison Neuve » le long de la RD 123 route de Vitry, le Conseil Municipal après exposé

**CONFIRME** l'acquisition de deux bandes de terrain :

- Section C 421 et C 1733 une bande de terrain de 5 m de large sur environ 110 ml appartenant à Madame Michèle SOREL domiciliée 22 rue de Bretagne à LE BOURGNEUF-LA-FORET – (superficie réelle confirmée par le plan de bornage),

- Section C 450 une bande de terrain de 5 m de large sur environ 192 ml appartenant à Madame Jacqueline BRUAND domiciliée 2 rue du Trianon à LE BOURGNEUF-LA-FORET (superficie réelle confirmée par le plan de bornage),

Au prix net vendeur au plus de 1 € m<sup>2</sup> frais de bornage et de notaire en sus pour la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer les actes dont la rédaction est confiée à la SELARL FOUGERET/PRODHOMME de Saint-Ouen-des-Toits et le bornage au cabinet LEGENDRE de Vitré.

#### Brevet 1<sup>er</sup> mai

Les itinéraires des circuits sont arrêtés, les accords des propriétaires sont recueillis ainsi que le recensement des parkings et emplacements des points de ravitaillement.

A ce jour 80 bénévoles sur un besoin de 130.

#### 2 – Terrain de football

La commission travaille sur un réaménagement du talus entre les deux terrains avec la réalisation de paliers qui pourraient être utilisés en tant que gradins.

Des devis seront demandés.

#### 3 – Accueil de Mayenne Liberty Festival du 3 au 5 août 2018

Le Conseil valide l'accueil de l'association Mayenne WW2 sur notre commune du 3 au 5 août pour la célébration du 74ème anniversaire de la libération du Bourgneuf-la-Forêt et de sa région par la reconstitution d'un camp américain de 1944 sur le site de Morfelon.

Le programme de ces 3 jours : La démonstration de véhicules, conférence au cinéma Le Trianon, défilé de convois de véhicules militaires, présentation de matériel au public puis le samedi soir un bal ambiance des années 40 avec les chanteuses de Jersey.

La commune mettant à disposition les espaces, les salles des fêtes et des sports, barrières et remise en état après la manifestation.

Il est évoqué la sollicitation d'une aide auprès de la CCPL.

#### 4 – Découverte Sports

La mise en place de découverte des différents sports par Yann DAOUDAL, animateur auprès des jeunes, auprès des enfants de 4 – 6 ans sur un cycle de 6 semaines est validé par le Conseil Municipal.

#### 5 – Courrier Dojo Saint-Ouennais

L'association sollicite une subvention de la commune pour 5 bourgneuviens inscrits à cette activité sur Saint-Ouen-des-Toits.

Le Conseil Municipal, considérant que les associations sportives du Bourgneuf accueillent également des jeunes de l'extérieur sans financement des communes de résidences, ne donne pas suite à la demande.

<b>QUESTION 8</b> <b>Délib 2018-01-10</b>	<b>APPROBATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION – TRANSFERT</b> <b>ZA AUPRES DE LA CCPL</b>
--	---

Après un rappel des zones d'activité économique transférées à la CCPL au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la mise en place d'une fiscalité professionnelle de zone pour les entreprises concernées (versement cotisations CFE et CVAE à la communauté de Communes et non plus auprès des communes), le Conseil Municipal unanime

**EMET UN AVIS FAVORABLE** aux attributions de compensation visées ci-dessous

	ZA La Vallée Verte (Le Genest)	ZA Les Roches (Loiron-Ruillé)	ZA de la Meslerie (Saint-Ouen)	ZA de la Balorais (Saint-Pierre)	ZA de la Mairie (Saint-Ouen)	ZA des Glatignés (Le Genest)	ZA LA Croix des Aulnays (Port-Brillet)	ZA de Parigné (La Brûlante)
Recettes fiscales Commune	14 814,00	1 800,00	1 897,00	40 880,00	24 084,00	86 634,00	71 589,00	2 126,00
<b>Total nouvelles recettes</b>	<b>14 814,00</b>	<b>1 800,00</b>	<b>1 897,00</b>	<b>40 880,00</b>	<b>24 084,00</b>	<b>86 634,00</b>	<b>71 589,00</b>	<b>2 126,00</b>
Dépenses d'entretien et de renouvellement	1 349,04	1 725,80	2 592,86	2 860,54	1 243,80	1 912,14	1 266,44	1 440,58
Dépenses de remise en état initial (sur 20 ans)	-	239,50	-	836,40	66,00	-	569,25	161,00
<b>Total nouvelles dépenses</b>	<b>1 349,04</b>	<b>1 965,30</b>	<b>2 592,86</b>	<b>3 696,94</b>	<b>1 309,80</b>	<b>1 912,14</b>	<b>1 835,69</b>	<b>1 601,58</b>
<b>Attribution de compensation</b>	<b>13 464,96</b>	<b>- 165,30</b>	<b>- 695,86</b>	<b>37 183,06</b>	<b>22 774,20</b>	<b>84 721,86</b>	<b>69 753,31</b>	<b>524,42</b>

Il est précisé que cette attribution de compensation sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le versement sera effectué en 2 fois en avril et septembre de chaque année (en un seul versement en avril pour les sommes inférieures à 10 000 €).

Cette attribution est fixe et ne fera pas l'objet de réévaluation.

<b>QUESTION 8</b> <b>Délib 2018-01-11</b>	<b>CHANGEMENT DE GRADE DE DEUX AGENTS COMMUNAUX</b>
--	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité CONFIRME les changements de grades suivants au tableau des effectifs communaux après avoir fixé le taux de promotion à 100 %

Suppression du grade d'Adjoint d'Animation à temps incomplet 32 h/semaine et à la création du poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>  
Suppression du grade d'Adjoint Technique à temps complet 35 h/semaine et à la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>  
Monsieur le Maire est autorisé à signer les arrêtés correspondants

<b>QUESTION 9</b>	<b>PERMIS D'OLIVET</b>
-------------------	------------------------

François BERROU rappelle le dossier du permis exclusif de recherches de mines dit « Permis d'Olivet » par la SGZ France, qui envisage de prospecter sur les terres de 25 communes de la Mayenne des métaux tels que or, argent, antimoine, zinc, plomb, germanium, indium et autres substances connexes non définies.

Il donne lecture du courrier de Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE en réponse à Madame la Sénatrice Elisabeth DOINEAU précisant sa prise de décision prochainement sachant que le Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGEIET) a rendu un avis favorable à la délivrance du permis d'Olivet.

Une campagne de bons de refus est menée par Pays de Loiron Environnement.

Aussi, sur proposition le Conseil Municipal unanime valide le principe de signature de bons de refus d'exploitation minière des terrains appartenant à la commune.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>NEANT</b>
---------------------------	--------------

Prochain Conseil Municipal le lundi 12 Février 2018

Séance levée à 23 h 55 mn